

Et, pourtant on nous avait dit qu'il y aurait de nouvelles sommes d'argent pour tous les programmes de développement régional. On nous enlève les chances, les moyens, les quelques moyens que nous avons pour créer de nouveaux emplois.

Puis, j'entendais tantôt mon collègue de la Nouvelle-Écosse dire qu'il y avait des abus! Qu'on avait besoin de faire des changements!

Monsieur le Président, les gens de l'Atlantique préféreraient de loin travailler, si au moins on voulait leur donner certains moyens pour créer des emplois, créer des emplois qui pourraient ensuite leur permettre de bénéficier des programmes de formation. Mais à quoi bon les entraîner, s'il n'y a pas d'emplois.

Monsieur le Président, je vous dis qu'à moins d'avoir un billet, et ça prendra un billet d'avion, car par le temps que les travailleurs seront entraînés, la société VIA Rail ne sera plus là. Ils ne pourront pas prendre le train pour partir. Parce que là aussi on a décidé de couper. Seulement dans notre coin, dans la province du Nouveau-Brunswick, il y a au-dessus de 250 emplois qui seront perdus à cause des coupures de VIA Rail. Ajoutez à cela les 1 200 emplois que nous avons perdus dans les ateliers du CN l'an passé, et pourtant on nous avait promis qu'on ne les couperaient pas!

Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi je dois m'opposer à ce projet de loi parce que, monsieur le Président, ce projet de loi va à l'encontre des meilleurs intérêts des gens de ma circonscription, soit les gens de Beauséjour. Et c'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement de mon collègue, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui veut modifier le projet de loi, que le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

• (2200)

[Traduction]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole au sujet de ce projet de loi, car il sera la cause de grandes difficultés pour les Canadiens. Ce projet de loi est présenté par un gouvernement qui se dit compatissant et qui prétend agir dans l'intérêt de tous les Canadiens, mais il n'est certainement pas un ami des démunis, des travailleurs, des personnes âgées ou des étudiants. De

Assurance-chômage—Loi

fait, tous les Canadiens sont très préoccupés par ce projet de loi.

Incidentement, un étudiant nommé Christopher Wayland, de l'Université McGill à Montréal, donc fort éloigné de ma circonscription, se préoccupe du projet de loi à un tel point et il y est si catégoriquement opposé qu'il a communiqué ce soir avec la Chambre et a demandé que l'on consigne au compte rendu qu'il s'oppose publiquement au projet de loi. Voilà qui en dit long sur M. Wayland et sur tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Le projet de loi révèle le vrai programme du gouvernement. Pour reprendre une vieille formule, c'est un gouvernement des privilégiés, par les privilégiés et pour les privilégiés. En vingt minutes, on ne peut qu'effleurer les effets que ce projet de loi aura sur les Canadiens.

Je voudrais parler de l'Accord de libre-échange. Avant les élections, le gouvernement disait que l'Accord de libre-échange n'aurait aucune incidence sur les programmes sociaux, qu'il établirait des règles égales pour tous et que les fondements des programmes sociaux seraient garantis. Pourtant, ce projet de loi a en fait abaissé la norme des programmes sociaux, il a modifié le programme de l'assurance-chômage. Notre système d'assurance-chômage est de loin supérieur à celui des États-Unis, mais le projet de loi à l'étude rend le nôtre plus conforme au leur. Le gouvernement s'empresse de dire qu'on blâme l'accord de libre-échange pour chaque moineau qui tombe. D'après moi, c'est un avion gros porteur qui s'abat ce soir sur la nation.

Pour ne donner que deux exemples, dans le Sud-ouest de la Colombie-Britannique, où le taux de chômage est d'environ 11 p. 100, les chômeurs qui avaient droit à 50 semaines de prestations ne seront plus admissibles qu'à 39 semaines. Surprise! A quelques milles au sud, à Seattle, on constate que les chômeurs de cette région américaine ont droit à 39 semaines de prestations. Les travailleurs qui quittent d'eux-mêmes leur emploi ou qui sont congédiés perdront de 7 à 12 semaines de prestations. Leurs gains assurables seront réduits de 50 à 60 p. C'est aussi conforme à ce qui existe aux États-Unis. Au fur et à mesure que s'applique l'Accord de libre-échange, que nous en subissons les retombées, nous découvrons que l'harmonisation se fait au niveau le plus bas. Le gouvernement avait pourtant dit que cela ne se produirait pas.

J'ai écouté parler des députés ministériels. Certaines de leurs affirmations me consternent. Selon le député de South Shore (M. McCreath), le nombre d'emplois s'est accru et le projet de loi contribuera à le faire augmenter. Je ne connais pas sa région, mais je sais que la province de Saskatchewan a perdu 15 000 habitants. Nous perdons